

26/11/09

Extension de l'âge pour les donations familiales en France

(MoneyWeek) -

Désormais, un grand-parent pourra effectuer une donation d'un maximum de 31,395 euros, exonérée d'impôt à l'un ou plusieurs de ses petits enfants, jusqu'à l'âge de 80 ans. Le sénat a en effet voté cette mesure hier par un amendement, sous l'impulsion du sénateur **Alain Lambert** (UMP), avec l'aval du ministre du Budget, Eric Woerth. Ce dispositif vient modifier la loi Tepas (Travail emploi et pouvoir d'achat) d'août 2007, qui autorisait l'exonération d'impôt pour une donation d'un grand-parent à son petit enfant (d'au moins 18 ans), jusqu'à l'âge de 65 ans.

Ce que disent les commentateurs "Les donations en franchises d'impôt relancées" titraient Les Echos, ce matin, tandis que pour La Tribune : "Le Sénat donne un coup de pouce aux donations familiales". Enfin on pouvait lire sur Le Figaro.fr : "Donations aux petits enfants : la limite d'âge passe à 80 ans".

Et ensuite La loi Tepas avait pour but initial de favoriser la transmission de patrimoine aux jeunes générations. Mais le succès n'a pas été au rendez-vous car la loi exonérait les donations faites par des personnes ayant 65 ans maximum à leurs petits enfants majeurs. Le nombre de personnes concernées était faible, compte tenu du vieillissement de notre population. D'après Les Echos, en 2008, 90 000 ménages ont utilisé ce mécanisme, pour une donation moyenne de 19 400 euros. Reste à savoir si le manque à gagner pour l'Etat (185 millions en 2009, selon Les Echos) sera compensé par la consommation des jeunes générations ayant reçu des donations de leurs grands parents. Quant aux transmissions exonérées vers les enfants, neveux et nièces, elles garderont la limite d'âge initiale de 65 ans.

Ryadh Benlahrech

Évaluation du site

Le site du magazine La Vie Financière diffuse un fil d'information en continu sur les cours ainsi que les analyses de spécialistes.

Cible
Spécialisée

Dynamisme* : 36

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine